



Vice Rectorat
de la Formation Supérieure, de la Formation Continue et des Diplômes

Ref :

Constantine le

Messieurs les Doyen
Messieurs les Vice Doyens chargés de la Pédagogie
Mlle, Messieurs les Chefs de Départements

Objet : Mise en place de la procédure de notation des activités des enseignants
Prime de l'Amélioration Pédagogique – Arrêtés N° 735 et 737 du 15 décembre 2010

Chers collègues,

Dans le cadre de la mise en application des arrêtés ministériels N° 735 et 737 relatifs à l'évaluation de la Prime de l'Amélioration Pédagogique des Enseignants Chercheurs et des Enseignants Hospitalo Universitaire, et afin d'harmoniser la procédure à l'échelle de l'Université, j'ai l'honneur de vous faire parvenir :

- La grille d'évaluation élaborée par la commission des Vice Doyens autour du Vice Rectorat Chargé des Enseignements ;
- Le modèle de la « fiche séance » hebdomadaire à remplir par chaque enseignant ;
- Le modèle de la fiche de suivi des examens, à renseigner par chaque enseignant responsable de matière.

Par ailleurs, et afin de permettre une application sereine de cette nouvelle procédure, je vous prie de bien vouloir prendre en compte la note méthodologique ci-dessous énoncée :

- 1- Assurer la plus large diffusion à l'arrêté ministériel 735 (737), et les procédures mises en place en conséquences ;
- 2- Tenir un fichier, à jour, de tous les enseignants du Département ;
- 3- Bien exploiter, chaque semaine, la fiche séance remise par chaque enseignant ;
- 4- Veiller à l'installation effective des Comités Pédagogiques et à la tenue de sessions régulières, et au moins 02 fois par trimestre ;
- 5- Organiser, avec régularité des Conseils Pédagogiques du Département, réunissant le Chef du Département, son adjoint chargé des enseignements, le Responsable de la Filière et les Responsables des Spécialités ;
- 6- Veiller à la transparence et à l'objectivité de la notation ;
- 7- Tenir compte des échéances de remise de la notation sachant que la prime d'amélioration pédagogique est versée de manière trimestrielle, soit aux mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre ;

En vous rappelant l'extrême importance qu'il convient d'accorder à cette opération, je vous assure, chers collègues, de mes salutations sincères.

Le Vice Recteur



Grille de notation

Arrêtés 735 et 737 relatifs à la Prime de rendement des Enseignants Chercheurs et des Enseignants Hospitalo Universitaires

Critère	pondération	Grille de notation	Barème	Organe d'évaluation
Respect des horaires des travaux pédagogiques confiés	10 pts	Pointage des séances pédagogique programmées et réalisées fiche de séance a renseigner et a remettre aux Département d'exercice (Recommandé – modèle de fiche ci-joint) Pointage des séances d'examens programmées	Chaque absence est pénalisée de 02 points	Suivi par les Comités Pédagogiques et Responsables de Formation (*)
Respect des délais de réalisation des programmes pédagogiques	08 pts	Suivi des enseignements programmés par les Comités Pédagogiques. Ce point sera détaillé plus à partir de l'année 2011/2012 par la tenue d'un Cahier de suivi pédagogique, et l'élaboration de scénarii pédagogique (syllabus) par enseignant.	08 points si réalisation > 90% - 02 points par tranche de 10% non réalisé par rapport au programme établi	
Participation effective aux travaux des organes pédagogiques et scientifiques	10 pts	Pointer la présence aux - Juries de délibérations - Comités Pédagogiques (à organiser 02 fois par trimestre) - Travaux des équipes de formations - Séminaires de Département – Intérêt Général - Vie Scientifique du Département et Faculté	Chaque absence est pénalisée de 02 points Bonification + 02 points s'il y a activité	Chef de Département Sur PV des différents Comités et Conseils
Participation effective aux activités d'évaluation des étudiants	10 pts	- Respect de l'organisation et participation aux examens, corrections et consultations des copies (ci-joint : modèle de la fiche de suivi des copies d'examens). - Organisation, Encadrement et évaluation des Travaux Personnels (stages, mini projets, homeworks, ...)	- 02 points par tâche non réalisée	Chef de Département Responsables de formations (*)
Utilisation des nouvelles technologies dans les activités Pédagogiques et de Recherche	2 pts	- Mise à disposition des outils pédagogiques (polycopiés de cours, de TD et de TP) - Incitation des étudiants à l'utilisation des environnements numériques (consultation de bibliographie numérique, forum, ...)	Bonification 0 pts : si aucune activité 01 pt : si activité modérée 02 pts : si activité avancée	Chef de Département Responsables de formations (*)

(*) : Pour les formations en Sciences Médicales, et les formations du système classique, les équipes de Formation s'apparentent aux Comités Pédagogiques

NB : Conformément aux textes des Arrêtés 735 et 737, le chef de Département valide les notations.

UNIVERSITE MENTOURI CONSTANTINE

Fiche de Suivi des Examens

Faculté (Institut) :

Département :

Examen de :

Intitulé de la Matière :

Unité d'Enseignement :

Semestre (Année) :

Déroulement de l'examen

Date : Lieux :

Nombre d'étudiants inscrits : Nombre d'étudiants présents :

Consultation des copies

Consultation des copies effectuée le :

Nombre de notes modifiées après consultation :

Remise des notes et des copies à l'administration

Remise des notes et des copies d'examens, à la date du :

Notes remises Oui Non

Toutes les copies remises Oui Non

Sujet Oui Non

Barème Oui Non

Corrigé Type Oui Non

Constantine le :

Signature de l'enseignant

Visa de l'administration

UNIVERSITE MENTOURI CONSTANTINE

Fiche Hebdomadaire des Séances Réalisées

Faculté (Institut) :

Département :

Semaine du au

Nom et Prénom de l'enseignant :

Matières enseignées (Cours, TD, TP) :

Séances programmées (Emploi du temps) Matière – horaire – Salle/Amphi Section/Groupe	Séances Réalisées Emarger face à la séance	Observations (joindre fiche des étudiants absents par séance)

Constantine le
Emargement de l'enseignant

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

جامعة منتوري قسنطينة
UNIVERSITE MENTOURI CONSTANTINE

Notation pour l'évaluation de la
Prime d'amélioration pédagogique

Faculté (Institut) :
Département :
Nom :
Prénom :
Grade :

Respect des horaires des travaux pédagogiques confiés/10
Respect des délais de réalisation des programmes pédagogiques/08
Participation effective aux travaux des organes pédagogiques et scientifiques/10
Participation effective aux activités d'évaluation des étudiants/10
Utilisation des nouvelles technologies dans les activités Pédagogiques et de Recherche/02
Total/40

Constantine le :
Visa du chef de Département